

Bureau Fédéral

Réunion du 31 juillet 2020 en visioconférence

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT – Président.
Mmes Catherine GISCOU et Stéphanie PIOGER
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON

Excusés : Mme Nathalie LESDEMA
M. Philippe LEGNAME

Invités : M. Bernard DANDEL

Assistent : M. Alain CONTENSOUX et Mme Amélie MOINE

1. Certificat d'Aptitude et de non Contre-Indication à la pratique du sport (CACI)

Jean-Pierre SIUTAT expose la situation. Les trois fédérations de Basket-ball, Handball et Volley-ball, ont sollicité le Ministère des Sports pour un arbitrage définitif sur le bienfondé de demander à tous les licenciés renouvelant leur licence, la production d'un CACI, même si ceux-ci sont détenteurs d'un certificat médical datant de moins de 3 ans.

Le Ministère a répondu en indiquant :

- Qu'il n'est pas possible de déroger au Code du Sport ;
- Que la FFBB peut recommander de produire un certificat médical ;
- Qu'il ne peut être refusé à un licencié le renouvellement dès lors qu'il répond au questionnaire de santé.

Bernard DANDEL prend acte de cette réponse et adresse, au nom de la COMED, ses remerciements à Jean-Pierre SIUTAT et au Bureau Fédéral pour le soutien apporté lors de la gestion de ce dossier.

Après échange, il est convenu de :

- Mettre en place le processus de renouvellement de licences tel que figurant dans les textes réglementaires, avec questionnaire de santé possible ;
- D'informer les clubs, comités départementaux et ligues régionales sur la recommandation de produire un certificat médical, lequel sera valable pour 3 saisons sportives.

Jean-Pierre SIUTAT indique son souhait de communiquer au plus tôt, aujourd'hui, vers l'ensemble du réseau fédéral, sur ces décisions.

Thierry BALESTRIERE est chargé de faire mettre en œuvre avec les services juridique et informatique, ces dispositions.

Accord du Bureau Fédéral sur les principes proposés

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 29 août à Saint-Paul-Lès-Dax.